

RÈGLEMENT TECHNIQUE FIXANT LE CONTENU DES PLANS DE GESTION FORESTIERS

(Version 2020)

1. BASES LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Loi cantonale sur les forêts, du 6 février 1996 : articles 47 à 49.

Règlement d'exécution de la loi cantonale sur les forêts, du 27 novembre 1996 : articles 26 à 28.

2. REMARQUES PRELIMINAIRES

Le plan de gestion (abrégé ci-après PG) exprime les options du propriétaire. Ces dernières agissent dans le long terme sur l'environnement et le territoire. Il est sanctionné par une décision officielle. Dès lors, il est soumis aux règles de la coordination car, en matière forestière, l'Etat se trouve dans un étroit rapport de connexité avec ses rôles dans les domaines du développement durable, de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement, de l'économie agricole, de la protection de la nature, du patrimoine et de la faune sauvage.

Préalablement aux travaux rédactionnels, l'auteur du PG adressera au Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) la liste des biens-fonds concernés (cadastre et numéro de bien-fonds) qui génèrera un préavis sur la base des données géographiques des services étatiques intéressés et leur transmettra le périmètre concerné. Le résultat sera transmis à l'auteur du PG qui intégrera les exigences légales identifiées lors de ladite procédure.

La rédaction du PG est susceptible, le cas échéant, de faire l'objet de subvention dans le cadre des accords de prestations qui peuvent être souscrits par période RPT conformément au Règlement relatif aux subventions accordées aux propriétaires forestiers fournissant des prestations d'utilité publique.

Les données cartographiques utiles au PG (voir la liste dans l'[ANNEXE 1](#)) peuvent alors être commandées gratuitement via le Géoshop¹. Le requérant doit mentionner clairement que la demande est liée aux travaux de rédaction du PG et préciser que le mandataire, via les subventions RPT accordées pour la rédaction, est le SFFN.

¹ <https://sitn.ne.ch/geoshop/> (dernière consultation le 18.08.2020)

3. FORMES DU PLAN DE GESTION FORESTIER

Le PG initial ou sa révision peuvent être de deux types :

- **Forme 1** : PG reposant sur un inventaire intégral ou PG reposant sur un inventaire intégral de divisions représentatives. En forêt privée, un inventaire par échantillonnage est possible.
- **Forme 2** : PG réalisé sans inventaire.

Les formes 1 et 2 conviennent aussi bien pour les forêts publiques que privées (LCFo art 47 à 49). Pour les forêts privées, certains chapitres non obligatoires de la forme 2 peuvent être omis, afin de simplifier le contenu du plan de gestion (LCFo art. 49). Selon le souhait du propriétaire, elle peut également être enrichie d'autres chapitres traités dans la forme 1.

Il est possible d'intercaler un PG révisé réalisé sans inventaire entre deux révisions reposant sur un inventaire dans la mesure où la période entre les deux inventaires n'excède pas 25 ans.

Dans le cas d'un plan de gestion sans inventaire, la méthode de calcul pour estimer le volume sur pied doit être explicitement mentionnée.

Certains sous-chapitres ou paragraphes peuvent renvoyer le lecteur à une révision antérieure, si celle-ci est disponible dans les arrondissements et à la centrale du SFFN.

Dans la mesure du possible, un plan de gestion par propriétaire doit être réalisé. Sur préavis favorable du service, les propriétaires qui gèrent leurs forêts en commun peuvent présenter un PG relatif à l'ensemble du massif forestier.

4. CONTENU DU PLAN DE GESTION FORESTIER

4.1. Remarques générales

La page de garde du PG doit contenir au minimum : le nom du propriétaire, le nom du PG, les dates de validité du PG, le numéro de la révision, la date de rédaction du PG et le nom du rédacteur. Si possible, un plan de situation permettant de localiser la forêt devrait y apparaître.

Toutes les informations mentionnées comme obligatoires doivent figurer dans le plan de gestion, au moins sous une forme succincte si le contenu tient en quelques lignes. Les chapitres et sous-chapitres mentionnés ci-dessous dans les formes 1 et 2 doivent également, dans toute la mesure du possible, être repris dans le document.

Les contraintes liées au site identifiées préalablement à la rédaction du PG doivent être intégrées dans le texte du plan de gestion, de manière succincte. Les informations pertinentes mais ne relevant pas de contraintes légales peuvent également figurer dans le plan de gestion. Les contraintes légales et les informations pertinentes doivent être clairement distinguées dans le document. Les points spécifiques par division doivent être obligatoirement et explicitement repris dans la fiche de description spéciale.

4.2. Contenu de la forme 1

Volume A				
Chapitre	Sous-chapitre	Paragraphe	Observations	Oblig.
Introduction	Généralités	Bases légales	<i>Selon modèle transmis par le service (ANNEXE 2)</i>	X
		Origine de la propriété		
		Révisions	<i>À mentionner également sur la page de garde du PG</i>	X
		État de l'abornement	<i>À mentionner si cas particuliers ou problématiques</i>	
		Maintien des limites		X
		Gestion, surveillance, entretien	<i>Coordonnées des correspondants pour la forêt</i>	X
		Inventaire du matériel sur pied	<i>Préciser la date de réalisation</i>	X
Description générale	Situation	Surface et parcellaire	<i>Tableau récapitulatif des biens-fonds et les surfaces</i>	X
		Localisation	<i>Plan de localisation des surfaces concernées par le PG</i>	X
	Conditions de station	Climat	<i>Actuel et futur</i>	
		Sol et sous-sol		
		Phytosociologie	<i>Actuelle et future</i>	X
	Contraintes légales	Législation forestière	<i>Y compris circulation en forêt</i>	X
		Protection de la nature	<i>- Flore ou associations protégées, rares et/ou menacées ; - Faune protégée, rare et/ou menacée ; - Zone(s) de protection fédérale(s), cantonale(s), communale(s), réserve naturelle et restriction s'y appliquant pour la gestion forestière</i>	X
		Protection de l'environnement	<i>- Objets géologiques protégés - Zones de protection des eaux</i>	X
		Autres législations	<i>- Tourisme pédestre - Espèces invasives - autres...</i>	X
		Remarques pertinentes		

Entreprise forestière	Organisation			
	Ressources humaines			
	Moyens matériels			
	Infrastructures			
	Finances			
	Fonds forestier de réserve			
Gestion antérieure	Aperçu rétrospectif	Tableau récapitulatif des exploitations (si connues)		X
		Bilan de l'aménagement précédent (s'il y a lieu)		X
	Gestion durant le précédent aménagement	Sylviculture		
		Soins à la jeune forêt		
		Production ligneuse, autres productions et prestations		
		Évènements particuliers,...		
État actuel	État des massifs	État général, état sanitaire, équilibre sylvo-cynégétique,...		X
	Matériel sur pied	Composition constatée/estimée		X
		Accroissement constaté/estimé		X
Vocation	Fonctions des forêts	Cotation des fonctions protectrice, économique, sociale, biodiversité	<i>Selon les informations disponibles sur le Guichet cartographique</i> <i>Éventuellement sous forme d'un tableau récapitulatif</i>	X
	Intérêts spéciaux		<i>RELCFo art 22</i>	

Gestion future	Objectifs pour la durée du PG	De production, de conservation, financiers, structure visée à long terme...	<i>Intégrer les effets du changement climatique (évolution des essences...)</i>	X	
	Améliorations	Desserte		<i>Identification des besoins en réfection, améliorations et compléments</i>	X
		Autres infrastructures			
		Mesures visant à renforcer la biodiversité			
		Acquisition et vente du patrimoine boisé		<i>Achats, ventes, séparation des domaines agricoles et forestiers</i>	
		Création de peuplements			
		Réserves forestières	Mise en réserve		<i>Si une réserve a été définie</i>
	Objectifs				
	Règles de protection				
	Mesures d'entretien				
	Mesures d'accompagnement				
	Possibilité				X
Plan des interventions sylviculturales	Futaie				
	Jeune forêt				
Sanction	Contraintes légales		<i>Y compris cartes si nécessaire</i>	X	
	Approbation du propriétaire		<i>Selon modèle transmis par le service (ANNEXE 3)</i>	X	
	Sanction DDTE / Approbation SFFN			X	

Annexes	Carte de situation des parcelles et divisions		<i>Sur fond de carte nationale</i>	X	
	Divisions forestières		<i>Carte avec un tableau récapitulant les surfaces par divisions (surface totale et surface couverte) + desserte</i>	X	
	Végétation		<i>Carte phytosociologique</i>	X	
	Servitudes et charges foncières		<i>Extrait du Registre foncier</i>	X	
	Répartition des essences		<i>Exemple : ANNEXE 6</i>	X	
	Composition des peuplements		<i>Exemple : ANNEXE 7</i>	X	
	Situation générale		<i>Exemple : ANNEXE 8</i>	X	
	Accroissement ligneux	Accroissement et passage à la futaie Accroissement périodique		<i>Exemple : ANNEXE 9</i>	X
	Tableau prévisionnel			X	
	Contrôle d'exécution		<i>Exemple : ANNEXE 10</i>	X	
	Fiches NaïS	Si forêt de protection		<i>Une fiche par division (coupe à venir prochainement) ou une fiche par secteur homogène</i>	X
	Chronique				
	Autres				

Volume B				
Chapitre	Sous-chapitre	Paragraphe	Observations	Oblig.
Fiches d'inventaire			Exemple : ANNEXE 11	X
Descriptions spéciales <i>(Une description par unité d'aménagement ANNEXE 4)</i>		Situation, Phytosociologie, Fonctions forestières, Intérêts spéciaux, Peuplement, Travaux effectués, Travaux prévus, Améliorations prévues, Autres informations,...	<i>Mélange visé à long terme en prenant en compte les changements climatiques et l'évolution de la station</i>	X
Documents	Données scientifiques			
	Photos			
	Rapports			
	Autre (tout document susceptible d'enrichir la connaissance du milieu forestier soumis au PG)			

4.3. Contenu de la forme 2

Volume A				
Chapitre	Sous-chapitre	Paragraphe	Observations	Oblig.
Introduction	Généralités	Bases légales	<i>Selon modèle transmis par le service (ANNEXE 2)</i>	X
		Origine de la propriété		
		Révisions	<i>À mentionner également sur la page de garde du PG</i>	X
		État de l'abornement	<i>À mentionner si cas particuliers ou problématiques</i>	
		Maintien des limites		X
		Gestion, surveillance, entretien	<i>Coordonnées des correspondants pour la forêt</i>	X
Description générale	Situation	Surface et parcellaire	<i>Tableau récapitulant les biens-fonds et les surfaces</i>	X
		Localisation	<i>Plan de localisation des surfaces concernées par le PG</i>	X
	Conditions de station	Phytosociologie	<i>Actuelle et future</i>	X
	Contraintes légales	Législation forestière	<i>Y compris circulation en forêt</i>	X
		Protection de la nature	<i>- Flore ou associations protégées, rares et/ou menacées ; - Faune protégée, rare et/ou menacée ; - Zone(s) de protection fédérale(s), cantonale(s), communale(s), réserve naturelle et restriction s'y appliquant pour la gestion forestière</i>	X
		Protection de l'environnement	<i>- Objets géologiques protégés - Zones de protection des eaux</i>	X
		Autres législations	<i>- Tourisme pédestre - Espèces invasives - autres...</i>	X
	Remarques pertinentes			X

Gestion antérieure	Aperçu rétrospectif	Tableau récapitulatif des exploitations (si connues)		X
		Bilan de l'aménagement précédent (s'il y a lieu)		X
	Gestion durant le précédent aménagement	Sylviculture		
		Soins à la jeune forêt		
		Production ligneuse, autres productions et prestations		
Évènements particuliers,...				
État actuel	État des massifs	État général, état sanitaire, équilibre sylvo-cynégétique,...		X
	Matériel sur pied	Composition constatée/estimée		X
		Accroissement constaté/estimé		X
Vocation	Fonctions des forêts	Cotation des fonctions protectrice, économique, sociale, biodiversité	<i>Selon les informations disponibles sur le Guichet cartographique Éventuellement sous forme d'un tableau récapitulatif</i>	X
	Intérêts spéciaux		<i>RELCFo art 22</i>	

Gestion future	Objectifs pour la durée du PG	De production, de conservation, financiers, structure visée à long terme...	<i>Intégrer les effets du changement climatique (évolution des essences...)</i>	X	
	Améliorations	Desserte		<i>Identification des besoins en réfection, améliorations et compléments</i>	X
		Autres infrastructures			
		Mesures visant à renforcer la biodiversité			
		Acquisition et vente du patrimoine boisé		<i>Achats, ventes, séparation des domaines agricoles et forestiers</i>	
		Création de peuplements			
		Réserves forestières	Mise en réserve		<i>Si une réserve a été définie</i>
	Objectifs				
	Règles de protection				
	Mesures d'entretien				
	Mesures d'accompagnement				
	Possibilité				X
Plan des interventions sylviculturales	Futaie				
	Jeune forêt				
Sanction	Contraintes légales		<i>Y compris cartes si nécessaire</i>	X	
	Approbation du propriétaire		<i>Selon modèle transmis par le service (ANNEXE 3)</i>	X	
	Sanction DDTE / Approbation SFFN			X	

Annexes	Carte de situation des parcelles et divisions		<i>Sur fond de carte nationale</i>	X
	Divisions forestières		<i>Carte avec un tableau récapitulant les surfaces par divisions (surface totale et surface couverte) + desserte</i>	X
	Végétation		<i>Carte phytosociologique</i>	X
	Servitudes et charges foncières		<i>Extrait du Registre foncier</i>	X
	Répartition des essences	Peut être résumé dans les fiches de description spéciale		
	Composition des peuplements			
	Situation générale et accroissement ligneux			
	Tableau prévisionnel			X
	Contrôle d'exécution			
	Fiches NaiS	Si forêt de protection	<i>Une fiche par division (coupe à venir prochainement) ou une fiche par secteur homogène</i>	X
	Chronique			
	Autres			

Volume B				
Chapitre	Sous-chapitre	Paragraphe	Observations	Oblig.
Descriptions spéciales <i>(Une description par unité d'aménagement ou pour les petites propriétés sur une surface plus grande ou sur l'ensemble de la propriété, ANNEXE 4)</i>		Situation	<i>Extrait sur carte nationale avec limites de la division et desserte</i>	X
		Phytosociologie	<i>Extrait carte phytosociologique, évolution probable avec les changements climatiques</i>	X
		Fonctions forestières	<i>Si une fiche NaiS existe, la mentionner ici</i>	X
		Intérêts spéciaux	<i>Liste des objets protégés par division Protection des eaux/captages Plantes invasives</i>	X
		Peuplement	<i>Évolution et état actuel, mélange visé à long terme en prenant en compte les changements climatiques</i>	X
		Travaux effectués		
		Travaux prévus		
		Améliorations prévues		
		Autres informations		

Un exemple type pour un PG privé est joint dans l'[ANNEXE 5](#).

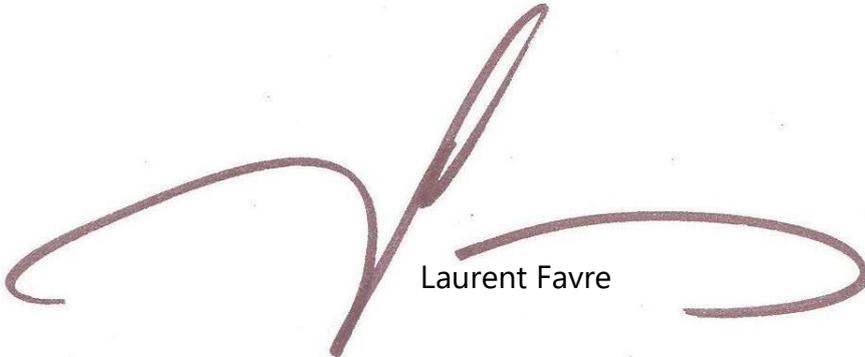
5. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement technique abroge toutes les dispositions antérieures. Il s'applique à tous les PG qui seront sanctionnés à partir du 1^{er} janvier 2021.

Le présent règlement entre rétroactivement en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Neuchâtel, le 23 avril 2021

Le conseiller d'État
Chef du Département du développement
territorial et de l'environnement



Laurent Favre

ANNEXE 1 : Liste des couches utiles à la rédaction des PGF et disponibilité (Géoportail, Géoshop ou WMS).

	Géoportail	Géoshop	geo.admin.ch (WM(T)S) ²
Niveau fédéral			
<i>Protection naturelle et paysagère</i>			
Inventaires des districts francs fédéraux (DFF)	X		X
Inventaire fédéral des réserves d'oiseaux d'eau, migrateurs d'importance nationale et internationale	X		X
Inventaire fédéral des sites de reproduction des batraciens	X		X
Inventaire des prairies maigres (PPS)	X		X
Inventaire fédéral des paysages et monuments naturels d'importance nationale (IFP)	X		X
Inventaire fédéral des voies de communication historiques (IVS)			X
<i>Changements climatiques</i>			
Évolution des étages de végétation prévue pour 2085			X
Niveau cantonal			
<i>Urbanisation</i>			
Périmètre d'urbanisation 1	X	X	
<i>Viticulture</i>			
Zone viticole	X	X	
<i>Protection naturelle et paysagère²</i>			
Décret de 1966 (zone de protection de rives et zone de crêtes et forêts)	X	X	
Zone de protection des rives (convention Confédération - Etat de Neuchâtel)	X	X	
Réserve naturelle	X	X	
Biotope	X	X	
Zone de protection 1	X	X	
Haut-marais	X		X
Bas-marais	X		X
Zone alluviale	X		X
Zone tampon			
Périmètre de site marécageux	X	X	X
Inventaire cantonal des objets que l'Etat entend mettre sous protection (ICOP)	X		
Objets protégés 1 (haie, bosquet, doline, mur de pierres sèches, bloc erratique, surface eau)	X	X	
<i>Autres affectations (zones spécifiques)</i>			
Zone de plan spécial b	X	X	
<i>Réseaux écologiques</i>			
Périmètres EcoRéseaux	X		
Objectifs EcoRéseaux	X		
Contrats EcoRéseaux			
Contrats OQE			
Contrat Projets Paysage			
Niveau communal			
<i>Urbanisation</i>			

² <https://www.geo.admin.ch/fr/geo-services-proposes/geoservices/services-de-consultation-applications-cartographie-en-ligne-sig-web/web-map-tiling-services-wmts.html> (dernier accès le 19.08.2020)

Périmètre d'urbanisation 2	X	X	
<i>Protection naturelle et paysagère (objets légalisés)</i>			
Zone de protection 2	X		
Périmètre paysager protégé 2	X	X	
<i>Autres affectations (zones spécifiques)</i>			
Zone spécifique			
Zone réservée			
<i>Protection des captages d'eau</i>			
Zone de captage des eaux SI	X	X	
Zone de captage des eaux SII	X	X	
Zone de captage des eaux SII à efficacité limitée	X	X	
Zone de captage des eaux SIII	X	X	
Niveau indicatif			
<i>Autres affectations</i>			
Périmètre de tir	X	X	
<i>Viticulture</i>			
Terrain en nature de vigne			
<i>Dangers naturels</i>			
Secteur indicatif de dangers	X	(X)	
Secteur de danger résiduel	X	(X)	
Secteur de danger de degré faible	X	(X)	
Secteur de danger de degré modéré	X	(X)	
Secteur de danger de degré élevé	X	(X)	
<i>Sites pollués</i>			
Site pollué	X	X	
<i>Exploitation des matériaux</i>			
Exploitation des matériaux (carrière, gravière, marnière, groisière)	X	X	
<i>Infrastructures techniques</i>			
Oléoduc	X		
Gazoduc	X		
<i>Cadastre souterrain</i>			
Canalisations (mensuration officielle)			
<i>Réseau d'eau</i>			
Service de la consommation (adduction eaux, réseaux communaux et intercommunaux, ouvrages,...)			
Ecomorphologie des tronçons (cours d'eau)	X	X	
<i>Infrastructures et réseaux touristiques</i>			
Réseau VTT - Niveaux national, régional, local	X		
Réseau cycliste - Niveaux national, régional	X		
Réseau pédestre - Niveaux national, régional, local	X		
<i>Manifestations sportives</i>			
Zones sensibles pour la faune			
<i>Sites archéologiques</i>			
Sites archéologiques	X	(X)	
<i>Autres données d'inventaire (nature)</i>			
Inventaire nature des communes			
Objets de l'étude de base de l'OPPS, non reconnus d'importance nationale			
Espèces floristiques rares et ou menacés			
Espèces faunistiques rares et ou menacés			
PPS non CH			

ANNEXE 2 : Trame pour les bases légales.

Selon la loi fédérale sur les forêts (LFo) du 4 octobre 1991, les forêts doivent être gérées de manière à ce que leurs fonctions soient pleinement et durablement garanties (rendement soutenu) (art. 20 al. 1 LFo). Le cadre législatif pour la gestion des forêts relève pour l'essentiel du droit cantonal. Selon le droit fédéral, il revient en effet aux cantons d'édicter les prescriptions nécessaires en matière d'aménagement et de gestion forestière, en tenant compte des exigences de l'approvisionnement en bois, d'une sylviculture proche de la nature et de la protection de la nature et du paysage (art. 20 al. 2 LFo).

Dans le canton de Neuchâtel, la loi cantonale sur les forêts (LCFo) du 6 février 1996 et son règlement d'exécution (RELCFo) du 27 novembre 1996 donnent les dispositions pertinentes en matière d'aménagement et de gestion forestière. Les forêts neuchâteloises doivent être aménagées et gérées selon leurs vocations spécifiques, en tant qu'elles constituent un espace naturel et paysager à protéger, un patrimoine à faire prospérer économiquement, une source de matière première renouvelable, dont l'utilisation est favorable à la qualité de l'environnement ou une couverture végétale remplissant des fonctions protectrices (art. 40 LCFo).

Les forêts sont en principe soumises à un plan de gestion, dont le contenu engage le propriétaire. Ce plan est nécessaire pour l'octroi de subventions, au sens de l'article 74 LCFo (art. 47 al. 1 LCFo et art. 27 al.2 RELCFo). Il vise à la garantie durable des fonctions de la forêt, définit la possibilité exploitable et règle la conduite des interventions sylviculturales. Il définit et délimite les réserves forestières nécessaires à la conservation de la diversité des espèces animales et végétales. Il est adapté chaque fois que les circonstances l'exigent et soumis à révision tous les 25 ans au moins (art. 47, alinéas 1, 2 et 3 LCFo). Son contenu est défini dans un règlement technique du département (art. 28 RELCFo).

Complément pour les forêts privées :

La gestion des forêts privées incombe aux propriétaires. Ceux-ci peuvent solliciter les conseils et l'appui du service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN). Il doit être établi par un ingénieur forestier EPF ou un forestier diplômé ESF et est soumis à l'approbation du SFFN (art. 49 LCFo et art. 27 al. 3 RELCFo). Les massifs de forêts privées dont la surface n'excède pas 20 hectares sont exemptés du plan de gestion. Pour les pâturages boisés, la surface couverte est déterminante (art. 47 al. 4 LCFo et art. 27 al. 1 RELCFo). Un plan de gestion est toutefois nécessaire, au moins sous forme simplifiée, lorsqu'une subvention est demandée (art. 27 al. 2 RELCFo).

Complément pour les forêts publiques :

Toutes les forêts publiques, quelle qu'en soit la surface, sont soumises à l'exigence du plan de gestion (art. 26 RELCFo). Le plan de gestion doit être élaboré par l'ingénieur d'arrondissement. Il est soumis à l'approbation de l'autorité exécutive concernée et à la sanction du département (art. 48 LCFo, art. 11 let. b RELCFo).

ANNEXE 3 : Approbation du propriétaire

Déclaration du propriétaire à propos du plan de gestion de forêt privée

Nom du plan de gestion

(territoire communal de ...)

Propriétaire :

Surface de la forêt :

Période de gestion :

Établi par le bureau _____, _____ et daté du _____

Le propriétaire soussigné entend gérer ses forêts de manière à ce que leurs fonctions soient pleinement et durablement garanties compte tenu des exigences de l'approvisionnement en bois, d'une sylviculture proche de la nature et de la conservation de la forêt en tant que milieu naturel.

Il sollicite l'approbation du plan de gestion ci-annexé auprès du service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN).

Il remplit ainsi l'engagement pris dans son accord de prestations XXXX-XXXX. En contrepartie, l'engagement financier de l'autorité cantonale découlant du même contrat est dû.

Possédant les pouvoirs nécessaires à la réalisation des mesures sylviculturales préconisées, le propriétaire soussigné s'engage à les exécuter dans les règles de l'art, par du personnel formé, selon les indications du plan de gestion et du SFFN.

Préalablement aux martelages, les limites des divisions sont marquées de manière visible et soignée.

Lieu : _____ le _____

Signature :

Coordonnées du propriétaire :

Coordonnées de l'auteur du plan de gestion:

Annexes : 1 plan de gestion en 4 [5] exemplaires (propriétaire, [gérant,] cantonnement, arrondissement et SFFN)

Préavis de l'ingénieur forestier d'arrondissement

Le présent plan de gestion permet une exploitation durable de la ressource :

Les objectifs du plan de gestion sont appropriés :

Signature :

Transmis à la centrale du SFFN, le :

Déclaration du propriétaire à propos du plan de gestion de forêt publique

**Nom du plan de gestion
(territoire communal de ...)**

Propriétaire :

Surface de la forêt :

Période de gestion :

Établi par _____, _____ et daté du _____

Le propriétaire soussigné entend gérer ses forêts de manière à ce que leurs fonctions soient pleinement et durablement garanties compte tenu des exigences de l'approvisionnement en bois, d'une sylviculture proche de la nature et de la conservation de la forêt en tant que milieu naturel.

Il sollicite l'approbation du plan de gestion ci-annexé auprès du Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN).

Il remplit ainsi l'engagement pris dans son accord de prestations XXXX-XXXX. En contrepartie, l'engagement financier de l'autorité cantonale découlant du même contrat est dû.

Possédant les pouvoirs nécessaires à la réalisation des mesures sylviculturales préconisées, le propriétaire soussigné s'engage à les exécuter dans les règles de l'art, par du personnel formé, selon les indications du plan de gestion et du SFFN.

Préalablement aux martelages, les limites des divisions sont marquées de manière visible et soignée.

Lieu : _____ le _____

Signature :

Coordonnées du propriétaire :

Coordonnées de l'auteur du
plan de gestion:

Annexes : 1 plan de gestion en 3 exemplaires (propriétaire, arrondissement et SFFN)

ANNEXE 4 : Descriptions spéciales

La fiche doit tenir sur un recto autant que possible. Si besoin et au maximum, elle devra tenir sur un recto-verso. Le fichier Excel y relatif doit être demandé au service. Dans la mesure du possible et s'ils sont pertinents, les divers champs du formulaire sont à compléter.

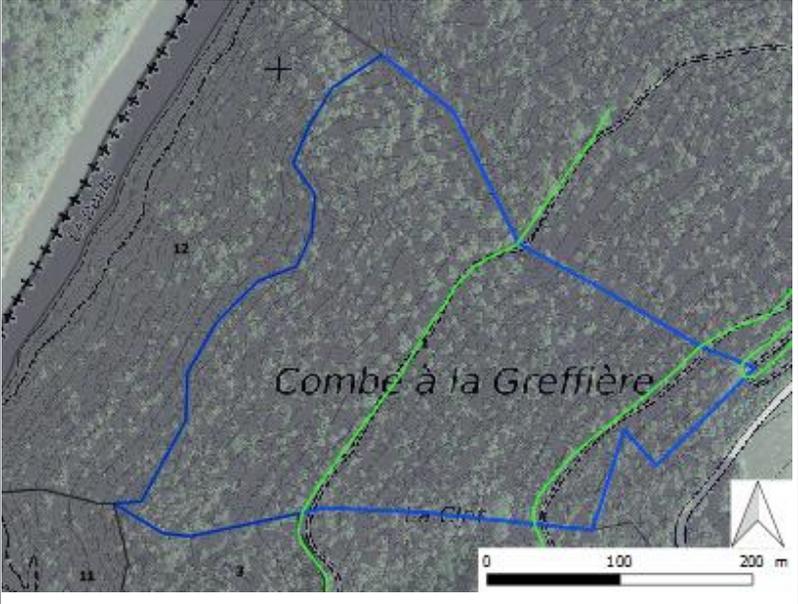
- **Fiche modèle :**

PG	Prénom NOM, FORÊT	Division	Numéro
Localisation et carte <i>Plan de situation à l'échelle la plus petite possible, avec la desserte existante, les limites de la division, si possible le modèle de canopée le plus récent, et toute autre information jugée d'intérêt.</i>		Caractéristiques Surface XXX ha Altitude XXX à XXX m Orientation XXX Pente XXX % Type de sol <i>Description succincte du sol, type, squelette, profondeur, particularités (dolines, lapiaz),...</i>	
Desserte et débardage Description de la desserte existante, mode de débardage si défini		Phytosociologie <i>nom de l'association végétale dominante, autres associations rares, évolution prévue avec les changements climatiques</i>	
Fonction(s) prépondérante(s) <i>mention de la ou des fonction(s) qui priment dans la division</i>			
Description du peuplement Composition %-age estimé ou calculé des essences, remarques			
Etat sanitaire	<i>bon, moyen, mauvais</i>	Vitalité	<i>bon, moyen, mauvais</i>
Stabilité	<i>bon, moyen, mauvais</i>	Structure	<i>situation actuelle</i>
PMG	<i>seulement si jardiné</i>	Qualité bois	<i>bon, moyen, mauvais</i>
Régénération <i>suffisant/insuffisant. Mentionner quelles espèces manquent ou dominant. Interventions pour améliorer la situation. Essences à favoriser en tenant compte du changement climatique.</i>			
Dégâts du gibier <i>Essences affectées, les types de dégâts, les causes probables (si connues),...</i>			
Surface terrière	<i>valeur m²/ha</i>	Hauteur dom.	<i>valeur m</i>
Volume estimé constaté	<i>valeur sv/ha</i>	Particularités <i>tout élément jugé important ex. protection des eaux, objet protégé, flore/faune rare, réseau, etc.</i>	
Sylviculture Structure visée à long terme Type de structure			
Dernières interventions <i>années et volumes</i>		Prochaines interventions <i>années et volumes</i>	
Mesures à prendre et effets escomptés			
1.	<i>Type d'intervention prévue et dans quels buts</i>		
2.	<i>Actions spécifiques pour orienter le mélange, la structure</i>		
3.	<i>Autres interventions ciblées, ex lisière, plantations, etc.</i>		
Soins: <i>travaux prévus lors des soins à la jeune forêt</i>			
Remarques Toute remarque pertinente concernant l'un au l'autre des aspects du formulaire, info supplémentaire qui ne figure pas dans les points ci-dessus			
			Date: <i>mois et année</i>

• Fiche exemple :

PG: Jâmes Biolley, Domaine des Taupes

Division: FO01

Localisation et carte:		Caractéristiques	
		Surface:	0.47 ha
		Altitude:	1010 à 1070 m
		Orientation:	SE à N
		Pente:	10 - 25 %
		Type de sol:	Sol brun carbonaté Riche en squelette Humide à l'est
Phytosociologie:		Hêtraie à sapin. À futur : Hêtraie à dentaire	
Fonction(s) prépondérante(s):		Production de bois de qualité Paysage avec grands arbres	
Desserte et débardage:		Accès par le pâturage à l'est et ouest, zone humide à l'ouest	
Débardage par temps sec ou sol gelé			
Description du peuplement:		Composition: 80 Sa, 5 Ep, 15 He + Er 5 Douglas plantés en 2014	
Etat sanitaire: moyen	Vitalité: moyenne	Stabilité: bonne	
Structure: jardinée ouverte	PMG: pas assez de petits	Qualité bois: moyenne	
Régénération: suffisante, favoriser les feuillus (érables, ormes, tilleuls) et les sapins, attention à l'épicéa qui risque de ne pas supporter les changements climatiques			
Dégâts du gibier: Sapin abrouiti, frayure sur arbustes, trop de chevreuils (douglas protégés par corbeilles)			
Surface terrière: 20 m ² /ha	Hauteur dom.: 30 - 38 m	Volume estimé constaté:	280 sv/ha
Particularités: très grands sapins à caractère paysager			
Sylviculture:		Structure visée à long terme: forêt jardinée pied par pied	
Dernières interventions: pas connues		Prochaines interventions: soins 2020, coupe 50 sv	
Mesures à prendre et effets escomptés:			
1. Intervenir parcimonieusement dans les vieux sapins, essentiellement coupes sanitaires			
2. Favoriser les feuillus, en particulier l'érable, pour le sol et la biodiversité			
3. Protéger les plants de douglas jusqu'à un diam de 15 cm			
Soins: Sélectionner les beaux érables et tilleuls, dégager les douglas, soigner les petites cellules de sapins			
Remarques:		Observation régulière du hêtre et de l'épicéa, risque de dégâts dus au changement climatique.	
		Date: avril 2020	

ANNEXE 5 : Exemple de plan pour un plan de gestion privé.

<p>PAGE DE GARDE</p> <p>Canton de Neuchâtel Commune de ... Nom du propriétaire</p> <p style="text-align: center;">PLAN DE GESTION DES FORÊTS Nom de la forêt</p> <p style="text-align: center;">Date de validité du PG Aménagement initial ou numéro de la révision le cas échéant (+ carte de situation si possible)</p> <p>Date de rédaction Auteur</p>																
<p>CONTENU DU PG</p> <p>1. Introduction</p> <ul style="list-style-type: none">○ Bases légales (selon trame fournie par le SFFN)○ Divers si utiles : origine de la propriété, dates des révisions précédentes, ...○ Maintien des limites○ Gestion, surveillance, entretien <p>Tableau récapitulant les personnes de contact.</p> <table border="1"><tr><td>Coordonnées du propriétaire</td></tr><tr><td>Coordonnées du gérant (s'il y a lieu)</td></tr><tr><td>Coordonnées du garde forestier</td></tr><tr><td>Coordonnées de l'ingénieur d'arrondissement</td></tr></table> <p>2. Description générale</p> <ul style="list-style-type: none">○ Situation <p>Liste des biens-fonds (ci-après BF) inclus dans le PG.</p> <table border="1"><thead><tr><th>Commune</th><th>Numéro de BF</th><th>Surface selon Mensuration Officielle</th></tr></thead><tbody><tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr></tbody></table> <p>Carte avec les divisions sur fond de carte nationale et tableau récapitulant les surfaces par division.</p> <table border="1"><thead><tr><th>Division</th><th>Surface totale</th><th>Surface couverte selon la Surface Agricole Utile (SAU)</th></tr></thead><tbody><tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr></tbody></table> <ul style="list-style-type: none">○ Conditions de station <p>A minima description des associations phytosociologiques en présence et de leur évolution future selon les modèles prévisionnels.</p> <ul style="list-style-type: none">○ Contraintes légales et remarques pertinentes des services consultés <p>Reprendre les préavis des différents services pour les contraintes légales (faire référence aux cartes en annexe le cas échéant) et compléter si besoin.</p> <p>3. Gestion antérieure</p> <p>Tableau récapitulatif des exploitations (prendre contact au besoin avec l'arrondissement concerné). Bref bilan de l'aménagement précédent (dans le cas où il en existe).</p>	Coordonnées du propriétaire	Coordonnées du gérant (s'il y a lieu)	Coordonnées du garde forestier	Coordonnées de l'ingénieur d'arrondissement	Commune	Numéro de BF	Surface selon Mensuration Officielle				Division	Surface totale	Surface couverte selon la Surface Agricole Utile (SAU)			
Coordonnées du propriétaire																
Coordonnées du gérant (s'il y a lieu)																
Coordonnées du garde forestier																
Coordonnées de l'ingénieur d'arrondissement																
Commune	Numéro de BF	Surface selon Mensuration Officielle														
Division	Surface totale	Surface couverte selon la Surface Agricole Utile (SAU)														

4. Etat actuel
Etat général des massifs (état général, sanitaire, équilibre sylvo-cynégétique).
Estimation du matériel sur pied (composition et accroissement).
5. Vocation de la forêt
Tableau récapitulatif des fonctions forestières et explications si nécessaire.
6. Gestion future
Objectifs pour la durée du PG (notamment évolution des essences avec le changement climatique).
Amélioration envisagées (notamment desserte).
Si une réserve forestière est à sanctionner : objectifs de protection et mesures d'entretien/accompagnement.
Définition de la possibilité.

ANNEXES

Dans l'ordre indiqué :

- Carte de situation des parcelles et divisions
- Cartes relatives aux préavis des services.
- Servitude et charges foncière (extrait du SITN)
- Chronique
- Tableau prévisionnel et contrôle de l'exécution (si possible, mettre les 2 tableaux sur une même page)
- Descriptions spéciales (selon trame fournie par le SFFN)
- Fiches NaiS
- Approbation du propriétaire (selon trame fournie par le SFFN)
- Sanction du PG

ANNEXE 6 : Exemple de formulaire « Répartition des essences ».

Arrondissement du Val-de-Travers

18/01/2018

ROBELLAZ
Répartition des essences
Situation au 1er janvier 2004

	Essences (nombre de tiges)										Nombre total	
	Résineux					Feuillus						
	SA	EP	PS	ME	Autres R	Total	HE	ER	FR	Autres F		Total
01	27	2 037				2 064	104	131		115	350	2 414
02	38	1 286				1 324	99	166	1	73	339	1 663
03	115	1 233				1 348	288	193		48	529	1 877
04	36	2 443	2			2 481	22	108		100	230	2 711
06	87	1 279		1		1 367	250	149	1	125	525	1 892
07	74	1 076				1 150	280	63		27	370	1 520
08	201	674				875	121	85	1	32	239	1 114
10	249	1 035				1 284	292	178		16	486	1 770
11	296	1 276	1	2		1 575	631	154		18	803	2 378
13	282	546				828	374	36		15	425	1 253
14	314	401				715	364	52		19	435	1 150
15	560	1 205			4	1 769	1 260	115		23	1 398	3 167
18	58	593				651	149	125		24	298	949
19	84	855	8		5	952	189	113	22	20	344	1 296
20	426	1 400				1 826	1 436	155		53	1 644	3 470
21	337	612				949	449	182	2	47	680	1 629
22	615	1 076				1 691	648	428	10	14	1 100	2 791
23	719	651				1 370	1 995	177	14	29	2 215	3 585
Total série 1	4 518	19 678	11	3	9	24 219	8 951	2 610	51	798	12 410	36 629
25A	725	179				904	636	15	6	4	661	1 565
26	471	335				806	401	82	10	7	500	1 306
Total série 2	1 196	514				1 710	1 037	97	16	11	1 161	2 871
Total	5 714	20 192	11	3	9	25 929	9 988	2 707	67	809	13 571	39 500

ANNEXE 7 : Exemple de formulaire « Composition des peuplements ».

Arrondissement du Val-de-Travers

18/01/2018

Composition des peuplements

Situation au 1er janvier 2004

ROBELLAZ

2004

Div.	Contenance (ha)	Nombre arbres	Volume total (sv)	Volume [sv par ha]	Tige moyenne (sv)	Répartition en % du volume				
						Petit	Moy.	Gros	Rx	Fs
01	12,34	2 414	4 173	338	1,73	7,9	47,3	44,8	95,6	4,4
02	7,21	1 663	2 626	364	1,58	11,0	43,7	45,3	93,1	6,9
03	9,75	1 877	2 608	267	1,39	14,8	45,8	39,3	88,5	11,5
04	10,28	2 711	3 976	387	1,47	10,9	59,8	29,3	96,8	3,2
06	10,23	1 892	2 562	250	1,35	15,4	43,6	41,0	86,3	13,7
07	6,46	1 520	1 967	304	1,29	15,3	57,9	26,7	85,6	14,4
08	4,63	1 114	1 346	291	1,21	17,0	60,3	22,6	89,2	10,8
10	7,90	1 770	2 397	303	1,35	13,9	57,4	28,7	83,4	16,6
11	6,25	2 378	2 268	363	0,95	27,7	58,4	14,0	71,5	28,5
13	5,08	1 253	1 654	326	1,32	16,3	46,4	37,2	79,1	20,9
14	5,87	1 150	1 591	271	1,38	14,3	46,1	39,6	71,7	28,3
15	9,02	3 167	3 395	376	1,07	23,2	52,6	24,2	66,9	33,1
18	3,88	949	996	257	1,05	22,3	49,5	28,2	76,4	23,6
19	4,35	1 296	1 431	329	1,10	22,7	49,0	28,2	83,8	16,2
20	10,23	3 470	4 166	407	1,20	18,3	56,4	25,2	64,3	35,7
21	6,91	1 629	2 275	329	1,40	14,6	46,0	39,3	74,2	25,8
22	9,20	2 791	3 019	328	1,08	23,1	50,6	26,3	70,9	29,1
23	7,93	3 585	2 825	356	0,79	38,4	49,9	11,7	52,3	47,7
Total 1	137,53	36 629	45 275	329	1,24	17,8%	51,4%	30,8%	79,4%	20,6%
25A	4,51	1 565	2 479	550	1,58	12,0	39,9	48,1	74,6	25,4
26	3,17	1 306	1 771	558	1,36	14,5	52,4	33,1	78,1	21,9
Total 2	7,68	2 871	4 250	553	1,48	13,0%	45,1%	41,9%	76,1%	23,9%
Total inv.	145,21	39 500	49 525	341	1,25	17,3%	50,9%	31,8%	79,2%	20,8%

ANNEXE 8 : Exemple de formulaire « Situation générale ».

Arrondissement du Val-de-Travers

18/01/2018

ROBELLAZ SITUATION GENERALE

Période : 1984 / 2017

Div.	Situation au 1er janvier 1984 (MI)				Situation au 1er janvier 2004 (MF)			Bois exploité (E)		
	Surface [ha]	Nombre d'arbres	Volume total [sv]	Volume à l'ha [sv]	Nombre d'arbres	Volume total [sv]	Volume à l'ha [sv]	1984	/	2017
01	12,34	3 378	4 444	360	2 414	4 173	338	1 345	2 363	191
02	7,21	2 199	2 807	389	1 663	2 626	364	942	1 710	237
03	9,75	2 566	3 304	339	1 877	2 608	267	1 370	2 256	231
04	10,28	3 604	4 014	390	2 711	3 976	387	1 455	2 236	217
06	10,23	3 141	4 208	411	1 892	2 562	250	2 020	3 587	351
07	6,46	2 295	2 349	363	1 520	1 967	304	1 330	1 780	275
08	4,63	1 566	1 468	317	1 114	1 346	291	737	872	188
10	7,90	2 632	3 166	401	1 770	2 397	303	1 160	1 875	237
11	6,25	3 024	2 297	368	2 378	2 268	363	1 231	1 287	206
13	5,08	1 759	2 048	403	1 253	1 654	326	921	1 492	294
14	5,87	1 969	2 826	481	1 150	1 591	271	1 121	2 242	382
15	9,02	3 468	3 501	388	3 167	3 395	376	1 246	1 927	214
18	3,88	893	1 042	269	949	996	257	463	701	181
19	4,35	1 162	1 079	248	1 296	1 431	329	388	533	123
20	10,23	3 457	3 487	341	3 470	4 166	407	64	108	11
21	6,91	1 901	2 295	332	1 629	2 275	329	554	1 080	156
22	9,20	2 647	2 359	256	2 791	3 019	328	772	1 203	131
23	7,93	2 864	1 940	245	3 585	2 825	356	728	1 072	135
Total massif 1	137,53	44 525	48 634	354	36 629	45 275	329	17 847	28 324	206
25A	4,51				1 565	2 479	550	547	1 062	236
26	3,17				1 306	1 771	558	499	768	242
Total massif 2	7,68				2 871	4 250	553	1 046	1 830	238
Total inv.	145,21	44 525	48 634	335	39 500	49 525	341	18 893	30 154	208

ANNEXE 9 : Exemple de formulaire « Accroissement ».

Arrondissement du Val-de-Travers

ROBELLAZ

18/01/2018

ACCROISSEMENT ET PASSAGE A LA FUTAIE

Période : 1984 / 2003

Division	Accroissement total				Passage à la futaie					Accroissement du matériel initial			
	Période 20 ans	par an [sv]	par ha/an [sv]	Taux	Périodique 20 ans nb	par an [sv]	par ha/an [sv]	Taux	Période 20 ans	par an [sv]	par ha/an [sv]	Taux	
01	1'515	75.8	6.1	1.7 %	157	42	2.1	0.2	0.0 %	1'473	73.7	6.0	1.7 %
02	1'074	53.7	7.4	1.9 %	206	56	2.8	0.4	0.1 %	1'018	50.9	7.1	1.8 %
03	1'005	50.2	5.2	1.5 %	333	90	4.5	0.5	0.1 %	915	45.8	4.7	1.4 %
04	1'163	58.1	5.7	1.4 %	0	0	0.0	0.0	0.0 %	1'163	58.1	5.7	1.4 %
06	1'482	74.1	7.2	1.8 %	541	146	7.3	0.7	0.2 %	1'336	66.8	6.5	1.6 %
07	1'034	51.7	8.0	2.2 %	286	77	3.9	0.6	0.2 %	957	47.8	7.4	2.0 %
08	524	26.2	5.7	1.8 %	134	36	1.8	0.4	0.1 %	488	24.4	5.3	1.7 %
10	840	42.0	5.3	1.3 %	145	39	2.0	0.2	0.1 %	801	40.0	5.1	1.3 %
11	821	41.0	6.6	1.8 %	339	91	4.6	0.7	0.2 %	729	36.5	5.8	1.6 %
13	773	38.6	7.6	1.9 %	224	60	3.0	0.6	0.1 %	712	35.6	7.0	1.7 %
14	748	37.4	6.4	1.3 %	185	50	2.5	0.4	0.1 %	699	34.9	5.9	1.2 %
15	1'237	61.9	6.9	1.8 %	542	146	7.3	0.8	0.2 %	1'091	54.6	6.0	1.6 %
18	469	23.5	6.1	2.3 %	414	112	5.6	1.4	0.5 %	358	17.9	4.6	1.7 %
19	630	31.5	7.2	2.9 %	357	96	4.8	1.1	0.4 %	533	26.7	6.1	2.5 %
20	771	38.6	3.8	1.1 %	64	17	0.9	0.1	0.0 %	754	37.7	3.7	1.1 %
21	609	30.4	4.4	1.3 %	70	19	0.9	0.1	0.0 %	590	29.5	4.3	1.3 %
22	1'093	54.6	5.9	2.3 %	428	115	5.8	0.6	0.2 %	977	48.9	5.3	2.1 %
23	1'418	70.9	8.9	3.7 %	1'102	297	14.9	1.9	0.8 %	1'120	56.0	7.1	2.9 %
Total massif 1	17'205	860.3	6.3		5'527	1'491	74.5	0.5		15'715	785.7	5.7	
25A	2'479	124.0	27.5	0.0 %	1'565	422	21.1	4.7	0.0 %	2'057	102.9	22.8	0.0 %
26	1'771	88.5	27.9	0.0 %	1'306	352	17.6	5.6	0.0 %	1'418	70.9	22.3	0.0 %
Total massif 2	4'250	212.5	6.3		2'871	774	38.7	0.5		3'476	173.8	5.7	
TOTAL	21'455	1'072.8	7.4	2.2 %	8'398	2'265	113.3	0.8	0.2 %	19'190	959.5	6.6	2.0 %

ANNEXE 10 : Exemple de formulaire « Contrôle d'exécution ».

Arrondissement du Val-de-Travers

ROBELLAZ

18/01/2018

EXECUTION

Période : 2002 / 2017

Série / Division	Exploitations au cours des exercices															Total de la période sv	% Chablis
	2002 sv	2003 sv	2004 sv	2005 sv	2006 sv	2007 sv	2008 sv	2009 sv	2010 sv	2011 sv	2012 sv	2013 sv	2014 sv	2015 sv	2016 sv		
01	<u>531.20</u>	30.81	13.94		2.42		24.50			<u>533.25</u>	2.03					1'138.15	8.1 %
02	3.60		39.32	18.94	11.66			<u>380.34</u>	4.95							458.81	17.1 %
03	10.24	20.94	35.49	7.58	35.10		33.04		<u>369.82</u>		74.53					586.74	37.0 %
04	33.46	4.32	<u>535.46</u>	4.79	23.32						12.36		<u>458.86</u>			1'072.57	13.9 %
06	111.50	95.30	179.01	45.65	39.39			<u>176.43</u>		0.69	16.99					664.96	73.5 %
07	34.64	7.40	11.59	4.26			1.90		<u>307.50</u>		38.78					406.07	24.3 %
08		1.43	9.28							<u>200.91</u>	15.10					226.72	11.4 %
10		<u>546.04</u>			27.22							<u>238.35</u>				811.61	3.4 %
11						1.43				<u>174.01</u>	<u>261.44</u>					436.88	0.3 %
13	34.47	13.29	30.19		20.31		<u>215.72</u>			<u>29.69</u>	29.32					372.99	34.2 %
14	15.20	5.28	26.40	55.81	4.95				<u>48.87</u>	<u>110.93</u>	12.45					279.89	42.9 %
15	3.60	2.58	39.74	5.98	<u>421.66</u>		6.59		<u>65.41</u>		43.97					589.53	17.4 %
18			53.77	8.07	<u>123.95</u>											185.79	33.3 %
19			20.99	<u>174.20</u>	57.15											252.34	31.5 %
20			15.88													15.88	100.0 %
21			55.56			<u>391.49</u>										447.05	14.5 %
22				<u>444.10</u>			8.02	24.69						<u>294.11</u>		770.92	6.9 %
23			9.01				<u>521.91</u>							9.01		539.93	3.3 %
Massif 1	777.91	727.39	1'075.63	769.38	767.13	392.92	811.68	581.46	826.24	1'019.79	506.97	238.35	458.86	303.12	0.00	9'256.83	26.3 %
25A						<u>713.95</u>						<u>99.05</u>			<u>249.25</u>	1'062.25	1.8 %
26			6.16	<u>512.70</u>	62.64									<u>186.53</u>		768.03	14.5 %
05																	0.0 %
09																	0.0 %
12			6.59	58.28			<u>70.43</u>									135.30	47.9 %
16																	0.0 %
17																	0.0 %
24																	0.0 %
25B				2.42								<u>261.20</u>				263.62	12.6 %
A	17.98	<u>262.46</u>		72.57					<u>22.69</u>							375.70	24.6 %
B		40.17	110.81	46.36	<u>137.11</u>	<u>133.35</u>	<u>116.39</u>	<u>205.78</u>	<u>93.72</u>					<u>123.20</u>		1'006.89	19.6 %
C			35.99				<u>75.36</u>						<u>215.67</u>			327.02	13.3 %
D																	0.0 %
Massif 2	17.98	302.63	159.55	692.33	199.75	847.30	262.18	205.78	116.41	0.00	0.00	360.25	215.67	186.53	372.45	3'938.81	10.3 %
31																	0.0 %
32																	0.0 %
33																	0.0 %
34																	0.0 %
35																	0.0 %
36																	0.0 %
37																	0.0 %
Massif 3	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0 %
Total inventorié	778	727	1'082	1'282	830	1'107	812	581	826	1'020	507	337	459	490	249		
Total cumulé	796	1'826	3'061	4'523	5'490	6'730	7'804	8'591	9'534	10'553	11'060	11'659	12'334	12'823	13'196	13'196	

ANNEXE 11 : Exemple de formulaire « Fiche d'inventaire ».

Arrondissement du Val-de-Travers

ROBELLAZ

18/01/2018

Situation au 1er janvier 2004

INVENTAIRE

Contenance :

12.3400 ha

Division : 01

Sommaire

Feuillus

Résineux

Cat. de g.	EP		SA		HE		ER		SO		SL		BO		nb	sv
	nb	sv	nb	sv	nb	sv	nb	sv	nb	sv	nb	sv	nb	sv		
20	137	36.06	9	2.43	34	9.17	66	17.80	68	18.34			1	0.27	315	84.07
25	124	56.11	6	2.71	17	7.69	36	16.29	32	14.48					215	97.28
30	167	114.58	3	2.06	20	13.72	13	8.92	10	6.85	1	0.69			214	146.84
P	428	207.66	18	7.20	71	30.69	115	43.01	110	39.68	1	0.69	1	0.27	744	329.10
35	235	238.76	1	1.02	17	17.27	10	10.16	2	2.03	1	1.02			265	270.26
40	277	365.78	1	1.43	11	15.72	3	4.29							292	417.22
45	302	573.06	5	9.49	2	3.60	2	3.80							311	580.17
50	283	884.50	2	4.84	2	4.84	1	2.42							288	696.60
M	1387	1892.14	9	18.77	32	41.62	16	20.66	2	2.03	1	1.02			1157	1372.25
55	222	963.45													222	663.45
60	164	561.91													154	554.91
65	75	316.46													75	319.46
70	36	178.32													36	178.32
75	19	107.94													20	113.62
80	5	32.20													5	32.20
85	1	7.22													1	7.22
90																
95																
100																
105																
110																
115																
120																
125																
130																
135																
G	52	1683.30			1	5.68									613	1865.18
Total	2337	3953.30	27	23.97	101	77.69	131	63.67	112	41.72	2	1.70	1	0.27	2414	4172.62

Tiges à l'hectare	196	Volume		Tige	
		Volume	Tige	Volume	Tige
Matériel à l'hectare	338.13 ar	54.39 %	84.38 %	HE	4.31 %
Tige moyenne	1.73 ar	0.57 %	1.12 %	ER	5.43 %
Petits bois	7.88 %	0.00 %	0.00 %	SO	4.64 %
Bois moyens	47.32 %	0.00 %	0.00 %	SL	0.08 %
Grands bois	44.80 %	0.00 %	0.00 %	AF	0.04 %
		Feuillus	85.50 %	En Feuillus	4.44 %
		En nombres	3967.27	En nombres	185.25
			2054		350